

Deuxième réunion des signataires | Trondheim, Norvège, 5-8 octobre 2015

INITIATIVES DE CONSERVATION DANS LE CADRE DU MDE RAPACES

Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces

1. L'objet de ce document est de présenter les principales initiatives de conservation dans lesquelles l'Unité de coordination du MdE Rapaces s'est activement impliquée au cours des trois dernières années. Plusieurs des initiatives décrites ci-dessous feront l'objet d'une présentation distincte en séance plénière ou dans le cadre d'un événement parallèle lors de la réunion.

Espèces (Point 12.1. de l'ordre du jour)

Faucon sacre (*Falco cherrug*)

2. En novembre 2011, les participants à la 10^{ème} Conférence des Parties (COP10) de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) ont reconnu que les efforts de conservation internationaux visant à endiguer les récents déclin rapides de populations du faucon sacre nécessitaient un partenariat impliquant toutes les principales parties prenantes dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. Le faucon sacre (*Falco cherrug*) est classé par l'UICN comme étant 'En danger' et est répertorié dans la Catégorie 1 (espèce Quasi menacée à l'échelle internationale) du MdE Rapaces. L'obtention de cet accord constitue une véritable réussite étant donné toutes les controverses qui avaient émergées lorsque la montée de l'espèce à l'Annexe I de la CMS avait été proposée lors de la précédente Conférence des Parties (COP9). Fait important, en plus de confirmer la montée du faucon sacre à l'Annexe I, la Résolution 10.28 de la CMS reconnaît la nécessité d'inclure l'utilisation durable dans le cadre de la fauconnerie dans un plan de conservation et de gestion sur le long terme pour l'espèce.

3. Début 2012, le Groupe de travail chargé du faucon sacre¹ a été créé, sous l'égide de l'Unité de coordination du MdE Rapace, afin de rassembler les États de l'aire de répartition, les partenaires et les parties intéressées et de développer un Plan d'action mondial, incluant un système de gestion et de suivi, afin de conserver l'espèce. Le Groupe de travail s'est avéré constituer un partenariat unique et productif, réunissant un nombre important de connaissances, d'expériences et d'expertise. Le Groupe de travail a fait état de ses premiers progrès, dont l'élaboration d'un Plan de travail 2012 – 2014, auprès de la MoS1 du MdE Rapaces (décembre 2012).

4. En février 2013, une réunion de tous les membres du groupe de travail s'est tenue au moyen d'une téléconférence, comprenant 18 participants issus de 14 pays. Quatre groupes de travail ont été constitués pour examiner les principaux thèmes suivants : les politiques et la réglementation internationales ; l'analyse des lacunes dans les connaissances ; l'utilisation durable des faucons d'origine sauvage ; les travaux sur le terrain, y compris les méthodologies. De plus, l'Unité de

¹ <http://www.cms.int/raptors/en/workinggroup/saker-falcon-task-force>

coordination a commandé une étude concise pour mettre au point un cadre de modélisation permettant d'intégrer la dynamique des populations et l'utilisation durable du faucon sacre, qui a été remise en juillet 2013.

5. Une première version du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) a été publiée en août 2013. Ce document a été à la base de débats approfondis menés lors d'un atelier de planification de l'action de trois jours, destiné aux parties prenantes du groupe de travail, qui s'est tenu en septembre 2013 à Abu Dhabi, Émirats arabes unis. Plus de 70 représentants y ont participé, représentant 31 pays, organisations intergouvernementales, institutions, organisations non-gouvernementales et d'autres parties prenantes. Les délibérations de cet atelier ont été prises en compte dans l'élaboration ultérieure de la deuxième version du Plan d'action mondial.

6. La deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue immédiatement après l'atelier des parties prenantes en septembre 2013. Les participants à la réunion ont examiné les mesures prises à la première réunion du groupe de travail (qui s'étaient tenue en mars 2012), identifié les principales questions soulevées à l'atelier des parties prenantes, examiné les échéances requises pour finaliser le Plan d'action mondial et envisagé des options pour faire connaître et mettre en œuvre le Plan d'action mondial, y compris un financement.

7. Une deuxième version du Plan d'action mondial a été publiée en février 2014 et a fait l'objet d'un exercice de consultation publique de deux mois. Trente-huit réponses distinctes ont été reçues, comprenant plus de 200 observations détaillées. Toutes ces contributions ont été examinées attentivement et prises en compte, afin d'éclairer l'élaboration d'une troisième version du Plan d'action mondial, qui a été approuvé à l'unanimité lors de la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique de la CMS, tout comme le projet de Résolution présenté lors de la COP11 de la CMS. Une quatrième version du SakerGAP a été distribuée au groupe de travail chargé du Faucon sacre pour approbation finale en juillet 2014. Des améliorations mineures ont été incorporées avant que la version finale² du SakerGAP a été produite en août 2014, après presque trois ans de débats extrêmement constructifs, mais parfois difficiles. L'Unité de coordination a également rédigé une fiche d'information sur le SakerGAP, actuellement disponible en anglais³ et en arabe⁴, afin de toucher le grand public.

8. En novembre 2014, les Parties de la CMS ont adopté lors de la COP11 le SakerGAP, d'une durée de dix ans, ainsi que la Résolution 11.18⁵ comme base pour les actions de conservation et de gestion de l'espèce, avec comme objectif global de 'rétablir une population sauvage de faucon sacre en bonne santé et auto-suffisante dans l'ensemble de son aire de répartition et de veiller à ce que toute utilisation soit durable'. Les Parties de la CMS ont en outre félicité le groupe de travail pour son accomplissement, particulièrement pour son approche transparente et axée sur la recherche de consensus, et ont décidé qu'il devait être maintenu avec de nouvelles attributions : promouvoir activement la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le faucon sacre ; élaborer davantage, affiner et appliquer un cadre de gestion et de surveillance évolutif ; et continuer d'examiner l'option de déclassement de cette espèce.

9. Le premier projet phare du SakerGAP à mettre en œuvre était la création et le développement d'un portail d'information en ligne visant à impliquer les parties prenantes dans un Réseau du faucon sacre. Ce portail multilingue a pour objectif d'instaurer la confiance et de sensibiliser en réunissant les fauconniers, les trappeurs, les hôpitaux de faucons, les écologistes et les chercheurs au sein d'un réseau afin d'échanger des informations qui devraient permettre d'estimer le niveau de prises durable pour les populations de faucon sacre et également d'encourager de

² http://www.cms.int/sites/default/files/document/SakerGAP_e.pdf

³ http://www.cms.int/sites/default/files/publication/SakerGAP_factsheet_e.pdf

⁴ http://www.cms.int/sites/default/files/publication/SakerGAP_factsheet_a.pdf

⁵ http://www.cms.int/sites/default/files/document/Res_11_18_Faucon_sacre_SakerGAP_F_0.pdf

meilleures pratiques d'élevage. Ce portail facilitera également une collecte exhaustive des données et la mise en place d'un système de gestion afin de suivre le commerce du faucon sacré. La majorité du financement du projet a été généreusement fournie par l'Association Internationale pour la Fauconnerie et la Conservation des rapaces (IAF), qui est un partenaire coopératif du MdE Rapaces. En octobre 2014, l'Unité de coordination a conclu un Accord de financement à petite échelle avec l'IAF et le Groupe européen sur l'utilisation durable de l'UICN (ESUG) afin de développer le portail sur une période de deux ans. Une réunion du Comité directeur du projet a été organisée par l'Unité de coordination à Abou Dhabi en mars 2015 et le Portail du faucon sacré est opérationnel sur le web depuis avril 2015. Le lancement officiel est prévu lors du Salon international de la chasse et des sports équestres d'Abou Dhabi (ADIHEX) en septembre 2015.

10. Le Groupe de travail a identifié la nécessité de sélectionner et recruter un Coordinateur afin de superviser la mise en œuvre du SakerGAP. L'Unité de coordination a élaboré des Termes de référence, mais n'a pour le moment pas réussi à attirer de donateur pour financer le poste, considéré comme critique dans la mise en œuvre réussie et efficace du SakerGAP. La Résolution 11.18 de la CMS prie instamment les Parties, les États de l'aire de répartition et les parties prenantes d'appuyer activement, y compris par des contributions financières volontaires, les travaux du groupe de travail chargé du faucon sacré.

Percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*)

11. Le percnoptère d'Égypte est classé dans la Liste rouge de l'UICN comme étant 'En danger' et est inscrit dans la Catégorie 1 du MdE Rapaces. L'Unité de coordination a initié un projet⁶ visant à promouvoir la conservation du percnoptère d'Égypte en septembre 2012, en partenariat avec la Société bulgare de protection des oiseaux (BSPB), le partenaire national BirdLife en Bulgarie. Le but global était de faciliter le développement de mesures de conservation pour les populations migratrices de percnoptères d'Égypte d'Europe de l'Est dont on pense qu'elles hivernent en Afrique centrale et du nord-est. Le Projet de renforcement des capacités sur le terrain pour le percnoptère d'Égypte incluait des formations pratiques sur des études spécifiques par espèce, des recherches et des méthodes de conservation en Afrique et a permis de renforcer les capacités des écologistes africains du Tchad, de Djibouti, d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan. Le projet s'est conclu en août 2013 et a permis d'approfondir les connaissances relatives aux menaces à l'encontre des percnoptères d'Égypte dans les principales zones d'hivernage et de lancer des recherches dans deux zones d'hivernage peu connues de l'espèce à l'ouest du Soudan et du Tchad, notamment en faisant une évaluation approximative de la population et des facteurs restrictifs.⁷

12. En mars 2014, l'Unité de coordination a poursuivi sa collaboration avec la BSPB en concluant un Accord de financement à petite échelle avec ce partenaire national BirdLife proactif afin de développer un Plan d'action pour l'itinéraire aérien (FAP) pour la conservation des populations des Balkans et d'Asie centrale du percnoptère d'Égypte. L'élaboration de ce FAP est dirigée par la BSPB. Il exploite les synergies entre les principaux objectifs du MdE Rapaces et le projet de la BSPB 'Retour du Neophron'⁸, financé par le programme Life+ de l'Union européenne, afin de développer un Plan d'action pour la population de percnoptères d'Égypte de la région des Balkans, en élargissant sa portée afin d'inclure les populations reproductrices d'Asie centrale, dont on pense qu'elles partagent en partie le même itinéraire aérien.

13. Un Groupe de travail sur le percnoptère d'Égypte a été créé et inclut divers spécialistes et parties prenantes issus de pays faisant partie de l'aire de répartition de l'espèce, en particulier les

⁶ <http://www.cms.int/en/project/capacity-building-support-conservation-migratory-egyptian-vultures-neophron-percnopterus>

⁷ <http://www.cms.int/sites/default/files/project/EV%20Capacity%20Building%20-%20Final%20Report.pdf>

⁸ <http://www.lifeneophron.eu/en/index.html>

Balkans, l'Asie centrale, le Caucase, le Moyen Orient et l'Afrique. Des informations récentes ont été collectées sur ses voies de migration, ses zones d'installation, son utilisation des habitats et les menaces avérées à l'encontre de l'espèce le long de son itinéraire aérien et dans ses terres d'hivernage. Par ailleurs, des questionnaires ont été distribués dans tous les États de l'aire de répartition de la région et les résultats ont été compilés et incorporés aux informations existantes afin d'élaborer une première ébauche du FAP.

14. En avril 2015, suite à une mise en concurrence ouverte, l'Unité de coordination a chargé des consultants de la Fondation pour la conservation des vautours d'analyser la mise en œuvre du Plan d'action par espèce de l'Union européenne (UE) pour le percnoptère d'Égypte, depuis son adoption en 2008. Un questionnaire a été diffusé dans tous les États de l'aire de répartition couverts par le Plan d'action par espèce afin de recueillir des détails sur les activités entreprises à la fois au niveau national et, dans certains cas, aux niveaux régional et provincial. Les principaux objectifs étaient : évaluer les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action par espèce de l'UE pour le percnoptère d'Égypte dans les États membres de l'UE, et autant que possible dans les pays représentant l'aire de répartition non reproductrice de l'espèce ; établir des conclusions sur l'efficacité du Plan d'action par espèce à ce jour et indiquer de possibles révisions et améliorations ; et identifier les synergies potentielles et les enseignements à prendre en compte par les personnes impliquées dans le développement du Plan d'action pour l'itinéraire aérien des Balkans et d'Asie centrale.

15. Organisé conjointement par la BSPB et l'Unité de coordination, un atelier international de planification d'action s'est tenu à Sofia, en Bulgarie, début juillet 2015. Plus de 70 participants issus de plus de 30 pays y ont participé et ont travaillé ensemble afin de développer et améliorer l'ébauche du FAP, qui doit être finalisé pour être publié d'ici la fin de l'année. L'Unité de coordination a chargé un modérateur expert de BirdLife (Europe) de mener les débats lors de l'atelier. Deux consultants de la Fondation pour la conservation des vautours étaient parrainés par l'Unité de coordination afin de participer à l'atelier, y compris pour présenter les résultats de leur évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action par espèce de l'UE afin de s'assurer que les connaissances, les expériences et les enseignements tirés du précédent processus de planification d'action soient incorporés dans le FAP à venir. Ce dernier constituera un outil primordial pour guider les futures mesures de conservation internationales visant à garantir la survie du percnoptère d'Égypte dans l'ensemble de son aire de répartition.

Faucon concolore (*Falco concolor*)

16. Le faucon concolore est classé comme étant 'Quasi menacé' sur la Liste rouge de l'UICN, principalement à cause des suspicions de déclin lent ou modéré mais continu de population. Toutefois, les informations sur l'écologie de l'espèce sont fragmentées et incomplètes, en particulier concernant ses périodes de migration et d'hivernage. L'espèce est inscrite dans la Catégorie 1 du MdE Rapaces.

17. Il faut urgemment rassembler des informations plus précises et complètes sur l'espèce, en particulier concernant son statut démographique mondial et les principales menaces entraînant son déclin. L'Unité de coordination, en collaboration étroite avec les États de l'aire de répartition, des ornithologues spécialistes et d'autres parties intéressées, pilote le développement d'un Plan d'action international par espèce (ISSAP) pour le faucon concolore.

18. En janvier 2013, un consultant a été recruté afin de promouvoir le développement de l'ISSAP. Le consultant a travaillé avec l'Unité de coordination afin de créer un Groupe de travail sur le faucon concolore⁹, qui facilite la coopération et la collaboration internationales avec les principaux États de l'aire de répartition de l'espèce. Le Coordinateur, soutenu par le Groupe de travail, a étudié les

⁹ <http://www.cms.int/raptors/en/workinggroup/sooty-falcon-working-group>

publications relatives à l'écologie et à la conservation du faucon concolore, a créé une base de données et a compilé les informations destinées à l'ébauche de l'ISSAP. Une première ébauche de l'ISSAP pour le faucon concolore a été publiée en avril 2015 afin de recueillir les commentaires des membres du Groupe de travail.

19. La prochaine étape consiste à réviser l'ébauche de l'ISSAP à la lumière des commentaires reçus et de produire une deuxième ébauche à diffuser auprès de tous les États de l'aire de répartition pour recueillir leurs commentaires. Selon la disponibilité des ressources, une proposition provisoire pour organiser un Atelier de Planification des actions pour le faucon concolore à Madagascar au cours du premier trimestre 2016 a été émise. L'objectif est de réunir des représentants des États de l'aire de répartition, des ornithologues spécialistes, des chercheurs et d'autres parties prenantes afin d'examiner et d'améliorer l'ébauche de l'ISSAP pour pouvoir réaliser une version finale complète. Les signataires du MdE Rapaces, les États de l'aire de répartition du faucon concolore et les parties prenantes intéressées sont incitées à soumettre des offres de contribution volontaire à l'Unité de coordination afin de soutenir l'organisation de cet Atelier de planification des actions.

Aigle pomarin (*Clanga (anciennement Aquila) pomarina*)

20. L'aigle pomarin fait face à de graves déclin de population dans de nombreuses zones de son aire de répartition à cause de la perte des habitats de reproduction, des prairies et des terres arables convenant à leur alimentation, de l'électrocution par les lignes électriques, des parcs éoliens, de la chasse, de la capture et du commerce illégaux, de l'empoisonnement et de la perte des zones de repos. La Roumanie a élaboré un Plan national pour la conservation de l'aigle pomarin, ainsi qu'un guide pour la gestion de ses habitats en 2013.

21. Entre le 31 octobre et le 2 novembre 2013, dans le cadre du Projet LIFE de l'UE, 'Conservation de l'*Aquila pomarina* en Roumanie'¹⁰, financé par la Commission européenne et le Ministère roumain de l'environnement et du changement climatique, plus de 50 ornithologues issus de 16 pays européens ont participé à un atelier international en Roumanie visant à actualiser le Plan d'action européen pour la conservation de l'aigle pomarin. Les participants ont convenu d'élargir la portée du Plan d'action européen à tout l'itinéraire aérien de l'espèce et de chercher du soutien auprès de l'Unité de coordination du MdE Rapaces. En mars 2014, à la demande du chef du projet roumain et de son homologue du projet LIFE de l'UE correspondant, 'Conservation de l'*Aquila pomarina* en Slovaquie'¹¹, l'Unité de coordination a écrit à une sélection de contacts dans tous les États de l'aire de répartition de l'aigle pomarin en joignant l'ébauche révisée du Plan d'action par espèce, les estimations démographiques et un questionnaire. Les réponses reçues ont été transmises aux chefs de projet afin d'être intégrées dans le Plan d'action par espèce.

Faucon de l'Amour (*Falco amurensis*)

22. Pendant plusieurs décennies, on savait que les faucons de l'Amour se rassemblaient dans le Nagaland, au nord-est de l'Inde, de mi-octobre à mi-novembre chaque année. L'État semble être un site d'étape critique au cours de leur migration annuelle depuis les terres de reproduction en Russie, en Chine et en Mongolie, jusqu'aux terres d'hivernage en Afrique australe.

23. En 2012, une équipe d'une organisation non gouvernementale (ONG), appelée Conservation India, a visité la région pendant la période de migration et a fait état d'immenses concentrations de faucons de l'Amour se reposant dans la zone. Malgré le fait que le faucon de l'Amour soit couvert par la CMS et également complètement protégé par la législation nationale, les villageois locaux capturaient un nombre incroyable de faucons destinés à la consommation humaine, y compris à

¹⁰ http://pomarina.ro/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=1&lang=EN

¹¹ <http://www.dravce.sk/apomarina/index.php/en/>

l'échelle commerciale, certains oiseaux étant transportés pour être vendus sur des marchés bien au-delà des villages situés près des zones de repos des oiseaux.

24. Par la suite, une campagne de publicité percutante menée par Conservation India afin de protéger le faucon de l'Amour a mobilisé le soutien de pays et d'écologistes du monde entier. Les participants ont exprimé leur préoccupation lors de la 40^{ème} Réunion du Comité permanent de la CMS à Bonn, en Allemagne, en novembre 2012. Peu de temps après la réunion, Bert Lenten, Secrétaire exécutif par intérim, a assuré le suivi avec les autorités indiennes par téléphone. Le gouvernement indien a immédiatement réagi, conjointement avec le Service des forêts du Nagaland, afin de mettre fin aux captures illégales. La mise en œuvre et l'exécution de la législation existante sur la protection de ces animaux ont été renforcées efficacement, avec notamment des patrouilles armées, mais ce genre de conflits humains-faune sauvage constitue généralement des sujets complexes qui mettent du temps à être résolus.

25. Fin 2012, le Service des forêts du Nagaland a travaillé activement avec les communautés locales, avec le soutien d'organisations non gouvernementales, telles que Natural Nagas, le Wildlife Trust of India et le Nagaland Wildlife and Biodiversity Conservation Trust. Ainsi, les dirigeants des villages ont convenu d'ordonner sur le champ l'arrêt de toute capture future de faucons de l'Amour. Un Mémoire d'Entente a été signé entre les villages locaux et le Service des forêts du Nagaland afin de consolider cette décision.

26. En septembre 2013, à l'invitation du Wildlife Institute of India (WII), l'Unité de coordination a élaboré et financé une proposition de mission conjointe dans le Nagaland coïncidant avec la présence des faucons de l'Amour. Les principaux objectifs étaient : de déployer une technologie moderne sous la forme d'émetteurs satellites légers accrochés à un petit nombre de faucons de l'Amour capturés dans le Nagaland afin de suivre leur parcours migratoire ; de mieux comprendre le comportement et l'écologie du faucon de l'Amour lors de son étape dans le Nagaland, le long de ses routes migratoires, ainsi que dans ses terres d'hivernage en Afrique ; d'exploiter des outils en ligne afin d'utiliser activement les informations recueillies pour sensibiliser le public à l'importance internationale du faucon de l'Amour et pour promouvoir les activités de protection des faucons, en particulier chez les communautés locales du Nagaland ; et de prouver la valeur et l'efficacité des actions collaboratives internationales sous l'égide du MdE Rapaces visant à promouvoir la conservation des oiseaux de proie migrateurs.

27. La mission conjointe, codirigée par le Dr. R. Suresh Kumar (Wildlife Institute of India) et Nick P. Williams (administrateur de programme – MdE Rapaces), incluait également deux experts de la MME (BirdLife Hongrie) et deux agents forestiers du Service des forêts du Nagaland. Le 3 novembre 2013, le groupe est arrivé dans la zone du Réservoir de Doyang, dans la région de Wokha. Les échantillonnages répétés des faucons de l'Amour arrivant sur leur lieu de repos ont révélé que plus d'un million d'oiseaux étaient présents. Sur les 30 faucons capturés au cours des jours suivants, trois avaient été sélectionnés pour être munis d'émetteurs satellite solaires de 5 g. Les autres oiseaux avaient été équipés de bagues, généreusement fournies par la Bombay Natural History Society.

28. Les trois faucons munis d'émetteurs satellite ont été relâchés le 7 novembre 2013 en présence du Responsable de la conservation des forêts et chef de l'armée des forêts du Nagaland, d'agents forestiers et de villageois locaux, dont ceux impliqués dans les activités de capture les années précédentes. Suite à leur remise en liberté, les trois faucons sont restés dans la zone pendant quelques jours avant de recommencer leur migration, se dirigeant vers le sud-est en survolant le Bangladesh et le Golfe du Bengale. Les trois ont traversé l'Inde, puis se sont embarqués avec succès dans des trajets de deux jours au-dessus de la mer d'Oman jusqu'en Somalie, avant de descendre le long de la côte est du continent africain jusqu'à leurs terres d'hivernage en Afrique australe.

29. Les trois faucons munis d'émetteurs satellite sont restés en Afrique australe pendant l'hiver, mais le signal de l'un d'entre eux a été perdu en avril 2014¹². Les deux autres faucons de l'Amour sont toujours suivis, approximativement 22 mois plus tard. Dans l'intervalle, les deux oiseaux ont quittés l'Afrique australe au printemps 2014 et ont emprunté à nouveau la même route vers le Nagaland et au-delà vers des sites distincts dans le nord de la Chine. Les données issues des émetteurs satellite suggèrent que les deux oiseaux se sont reproduits avec succès et qu'ils ont ensuite à nouveau migré vers l'Afrique australe en empruntant un itinéraire similaire à l'année précédente. Au printemps 2015, les deux oiseaux se sont à nouveau envolés vers leurs zones de reproduction en Chine et sont actuellement (septembre 2015) sur le point de recommencer leur migration d'automne. Davantage de détails ici : http://www.satellitetracking.eu/inds/showmap/?check_143=143&check_145=145).

30. Pour résumer, les efforts concertés et collaboratifs menés par le gouvernement indien, le Service des forêts, le Wildlife Institute of India, l'Unité de coordination du MdE Rapaces, des ONG et d'autres parties prenantes signifient que les faucons de l'Amour reçoivent à présent un accueil chaleureux dans la région de Wokha dans le Nagaland, sans qu'aucune capture ne soit reportée. Des rapports dans d'autres régions suggèrent que les captures illégales sont encore d'actualité ; il faut donc redoubler d'effort pour traiter ce problème. Néanmoins, le peuple des Nagas a prouvé sa volonté et sa capacité à changer, mais il a également besoin de soutien et d'assistance sur le long terme afin de développer des revenus alternatifs lui permettant de survivre et de prospérer tout en continuant à s'abstenir de capturer les faucons.

Menaces (Point 12.2. de l'ordre du jour)

Empoisonnement

31. L'empoisonnement, sous ses diverses formes, a un impact à l'échelle mondiale provoquant des effets létaux et sous-létaux nuisibles sur la faune sauvage, en particulier les oiseaux. Un très grand nombre d'espèces souvent victimes d'empoisonnement par des insecticides, rodenticides, appâts empoisonnés, médicaments vétérinaires (diclofénac), munitions au plomb et plombs de pêche sont des oiseaux de proie migrateurs couverts par le MdE Rapaces.

32. Adoptée à la COP10 de la CMS en novembre 2011, la Résolution 10.26 de la CMS « Réduire le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs » a demandé qu'une évaluation détaillée soit effectuée afin de déterminer l'étendue et la gravité de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs. Un Groupe de travail a été établi sous l'égide du Conseil scientifique et du Secrétariat de la CMS, chargé principalement de procéder à cette évaluation. En 2012, tenant compte de la grave menace posée par les poisons sur les rapaces migrateurs, l'Unité de coordination a alloué 21 000 USD à l'appui de ce Groupe de travail. Le Secrétariat de la CMS a engagé un consultant en tant que coordonnateur du Groupe de travail pour l'année 2013.

33. L'administrateur de programme du MdE Rapaces a été invité à siéger au Comité directeur du Groupe de travail de la CMS pour la prévention de l'empoisonnement. Il a participé à un atelier technique animé par la CMS tenu en Tunisie en mai 2013, chargé d'étudier l'impact de l'empoisonnement sur les oiseaux migrateurs au niveau mondial. L'atelier se proposait d'élaborer des lignes directrices, qui aideraient les pays dans leurs efforts pour protéger les oiseaux migrateurs contre l'empoisonnement au niveau mondial. Le Groupe de travail a sélectionné des catégories prioritaires et des types d'empoisonnement, notamment les liens entre eux et les incidences sur les oiseaux migrateurs, dont les rapaces. Les facteurs socio-économiques à l'origine de l'empoisonnement ont aussi été identifiés et l'impact des poisons ainsi que les lacunes dans les

¹² http://www.satellitetracking.eu/inds/showmap/?check_144=144

connaissances ont été évalués sur trois grandes voies de migration à travers les Amériques, l'Asie de l'Est-Australasie et l'Afrique-Eurasie.

34. Sous la supervision du Coordonnateur, le Groupe de travail a produit deux documents : « Examen des impacts écologiques de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs »¹³ et « Lignes directrices pour prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs »¹⁴, qui ont été présentés à la COP11 de la CMS en Équateur (Novembre 2014). Les Parties à la CMS ont adopté la Résolution 11.15 « Prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs » (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.11), y compris les lignes directrices susmentionnées. La Résolution propose que le Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement reste en place jusqu'à la COP12, demande l'établissement de groupes spéciaux relevant du Groupe de travail chargés des questions thématiques et/ou des régions géographiques pour faire avancer le travail, et suggère d'organiser des ateliers régionaux dans les zones /voies de migration à haut risque afin de favoriser la mise en œuvre des lignes directrices. L'Unité de coordination a promis 10 000 USD supplémentaires pour appuyer le Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement.

35. En août 2015, les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA ainsi que l'Unité de coordination du MdE Rapaces ont organisé conjointement un atelier régional pour l'Afrique australe concernant la prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs. Accueilli par le Gouvernement sud-africain et tenu au Cap, l'atelier se proposait d'élaborer et d'adopter un plan de mise en œuvre régional pour les lignes directrices de la CMS couvrant la région Afrique australe. Y ont participé des points focaux nationaux des trois accords de la CMS dans les pays d'Afrique australe, des représentants des Ministères ou des autorités équivalentes et des experts clés faisant partie du Groupe de travail.

Réseaux électriques

36. De nombreuses espèces d'oiseaux de proie risquent particulièrement d'être victimes d'électrocution en raison de leur habitude de choisir les structures des réseaux électriques pour se percher, se reposer et nidifier. Compte tenu de la grave menace pesant sur certains rapaces migrateurs et pour contribuer à encourager à appliquer les « Directives sur la façon d'éviter ou de réduire l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie »¹⁵ de la CMS, l'Unité de coordination a demandé des traductions non officielles en arabe et en russe des directives et de la Résolution 10.11 « Lignes électriques et oiseaux migrateurs »¹⁶, disponibles sur la page web de la COP10 webpage¹⁷.

37. En 2013, le Président Obama a lancé l'initiative Power Africa (Énergie pour l'Afrique), un partenariat innovant qui a pour but de doubler l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne pour plus de 600 millions de personnes qui en sont privés actuellement. Durant le Sommet États-Unis-Afrique en 2014, le Président Obama a réaffirmé que Power Africa bénéficie à toute l'Afrique subsaharienne et a triplé les buts de l'initiative qui devrait produire 30 000 mégawatts de plus d'électricité plus propre et permettre d'augmenter l'accès à l'électricité avec au moins 60 millions de nouvelles connexions.

38. En 2014, après des débats à la première réunion du Groupe consultatif technique, l'Unité de coordination a rédigé une ébauche de lettre pour Bradnee Chambers (Secrétaire exécutif de la CMS) destinée à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) appuyant le concept de l'initiative Power Africa, mais insistant sur l'importance de tenir compte des besoins des

¹³ http://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Inf_34_Review_effects_of_Poisoning_on_Migratory_Birds_Eonly.pdf

¹⁴ http://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_23_1_2_Bird_Poisoning_Review_%26_Guidelines_E_0.pdf

¹⁵ http://www.cms.int/sites/default/files/document/doc_30_electrocution_guidlines_e_1.pdf

¹⁶ http://www.cms.int/sites/default/files/document/10_11_powerlines_e_1_0.pdf

¹⁷ <http://www.cms.int/fr/meeting/tenth-meeting-conference-parties-cms>

espèces migratrices, en particulier pour ce qui concerne la construction de lignes électriques respectueuses des oiseaux.

39. Par la suite, des réunions ont eu lieu avec des responsables de l'USAID et des représentants de BirdLife International. Des plans schématiques sont à l'examen pour une grande conférence qui se tiendra en Afrique en 2016 et rassemblera des responsables gouvernementaux, des concepteurs, des ornithologues et d'autres acteurs dans le but de promouvoir l'adoption de pratiques de conservation optimales lors de la planification, de la conception et de la construction d'infrastructures pour la production d'électricité.

40. L'élaboration du SakerGAP a mis en relief les données recueillies récemment en Mongolie qui ont fait état de la grave menace que constituent les lignes électriques pour le faucon sacré et d'autres oiseaux de proie. En décembre 2014, dans le cadre du Troisième Festival international de la fauconnerie tenu à Abou Dhabi aux Émirats arabes unis, l'Unité de coordination a participé à un atelier d'une journée pour se pencher sur cette question. Des responsables gouvernementaux mongols et des représentants de toutes les compagnies de distribution d'électricité de la région y ont participé. Il est apparu clairement que la plupart des sociétés ignoraient les impacts sur les oiseaux de leurs lignes électriques et étaient disposées à modifier leurs politiques en vigueur, y compris les spécifications relatives aux poteaux, sous réserve de l'approbation du Ministère mongol. Compte tenu de ces résultats positifs, une autre réunion de suivi devrait avoir lieu en Mongolie, probablement en 2016.

41. L'Unité de coordination représente le MdE Rapaces par le biais d'un Groupe de travail multi-acteurs sur la conciliation de certains développements du secteur de l'énergie avec la conservation des espèces migratrices (Groupe de travail sur l'énergie), mis en place en vertu de la Résolution 11.27 de la COP de la CMS sur les énergies renouvelables et les espèces migratrices (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.14). Le Groupe de travail sur l'énergie vise à assurer que tous les développements du secteur de l'énergie sont réalisés de telle sorte que les impacts négatifs sur les espèces migratrices sont évités. Le rôle du Groupe de travail sur l'énergie est de « faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans le processus de conciliation des développements du secteur de l'énergie avec la conservation des espèces migratrices, afin que tous les développements prennent pleinement en compte les priorités de conservation » La Résolution 11.27 de la CMS a également approuvé les « Technologies d'énergie renouvelable et espèces migratrices: Lignes directrices pour un déploiement durable »¹⁸.

42. Le Secrétariat de la CMS a mis sur pied un petit groupe consultatif qui a établi les éléments clés d'un programme de travail pour le Groupe de travail sur l'énergie pour la période triennale 2015 – 2017, et a décrit les activités à confier à un coordonnateur consultant. Le Gouvernement allemand a généreusement offert une contribution à l'appui du fonctionnement de base et de la coordination du Groupe de travail sur l'énergie pour trois ans.

Abattage illégal

43. L'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs ont été identifiés comme facteurs clés qui menacent l'état de conservation des oiseaux migrateurs tels que les oiseaux de proie. Ces activités affectent également les mesures de conservation prises et entraînent des effets sur les avantages pour la conservation découlant de la chasse légale, de l'agriculture et du tourisme.

¹⁸http://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_23_4_3_2_Lignes_directrices_pour_d%C3%A9ploiement_durable_F.pdf

44. En novembre 2013, l'Unité de coordination a pris une part active à la planification et à la préparation d'une réunion d'une journée accueillie par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) tenue à Bonn, en Allemagne. La réunion a débouché sur un Plan d'action portant sur le piégeage illégal des oiseaux sur les côtes méditerranéennes de l'Égypte et de la Libye.

45. L'Unité de coordination a participé à un atelier sur le renforcement des capacités pour la conservation des voies de migration dans la région méditerranéenne, organisé par BirdLife International et accueilli par BirdLife Cyprus du 21 au 23 mai 2014 à Nicosie, Chypre. L'un des principaux objectifs était de partager le savoir, l'expertise et les expériences concernant les principales menaces aux oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne (abattage illégal, développement des infrastructures du secteur de l'énergie et les sites clés de repos).

46. Deux résultats importants à signaler sont l'élaboration d'un Cadre stratégique régional commun réunissant des ONG ayant les mêmes objectifs afin de protéger les espèces migratrices dans la région et la mise en place de mécanismes approuvés au niveau régional pour assurer le développement et la durabilité d'un réseau méditerranéen d'ONG œuvrant de concert pour obtenir des résultats à long terme pour la conservation des oiseaux migrateurs dans la région.

47. L'atelier a grandement contribué à l'élaboration d'un réseau d'ONG méditerranéennes fortes et dynamiques qui travaillent avec succès avec les populations locales, les gouvernements nationaux et la communauté internationale, conformément à un Cadre stratégique régional commun visant à mieux protéger les espèces clés, les sites et les habitats le long de la voie de migration Afrique-Eurasie.

48. En travaillant avec des collègues des Secrétariats de la CMS et de l'AEWA et BirdLife International, l'Unité de coordination a contribué à l'élaboration de la Résolution 11.16 de la CMS sur la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.12)¹⁹. Les Parties à la CMS ont adopté la Résolution qui invite le Secrétariat à convoquer un Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée conjointement avec les Secrétariats de l'AEWA, du MdE Rapaces, du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de la Convention de Berne, y compris les Parties du pourtour méditerranéen, l'Union européenne, d'autres Parties intéressées, y compris extérieures à la région, et d'autres acteurs tels que BirdLife International et la Fédération des Associations de chasseurs de l'Union européenne (FACE).

49. L'Unité de coordination fait partie du Groupe consultatif qui a été établi par le Secrétariat de la CMS avec pour tâche de guider l'action du Groupe de travail. L'Union européenne s'est engagée à prendre en charge l'établissement d'un coordonnateur et à accueillir la première réunion du Groupe de travail, qui pourrait avoir lieu au premier trimestre de 2016 en Égypte.

Autres initiatives (Point 12.3. de l'ordre du jour)

African Raptor DataBank (Banque de données sur les rapaces d'Afrique)

50. L'Afrique affiche une plus grande diversité d'oiseaux de proie que tout autre continent: quelque 169 espèces sont régulièrement recensées, dont 69 pour cent sont endémiques à l'Afrique ou à ses îles associées. Ces diverses espèces représentent plus de 75 pour cent de toutes les espèces de rapaces existant dans le monde. Plus de 60 pour cent des rapaces migrateurs couverts par le MdE Rapaces se trouvent en Afrique. Actuellement, on relève de fortes lacunes dans les connaissances sur

¹⁹ <http://cms.int/raptors/en/document/cms-resolution-1116-prevention-illegal-killing-taking-and-trade-migratory-birds>

la répartition et l'écologie durant la migration et dans les zones d'hivernage pour bon nombre de ces espèces. Des enquêtes, des programmes de suivi et des observations sont nécessaires sur une grande partie de l'Afrique afin de collecter les informations de base requises pour établir des programmes de conservation efficaces.

51. En 2013, l'Unité de coordination a joint ses efforts à ceux de Habitat INFO²⁰, l'organisation qui est à l'origine de la mise en place de l'African Raptor DataBank (ARDB) (Banque de données sur les rapaces d'Afrique), projet de science grand public à but non lucratif qui vise à encourager les ornithologues amateurs et d'autres observateurs à enregistrer et à soumettre des informations sur tous les oiseaux de proie vus en Afrique. L'information recueillie par l'ARDB devrait permettre de connaître l'état de conservation des rapaces et de leurs habitats sur tout le continent africain, et contribuer au renforcement du savoir-faire local nécessaire pour suivre ces espèces dans l'avenir et élaborer des stratégies judicieuses pour leur sauvegarde.

52. L'ARDB détient actuellement plus de 100 000 entrées soumises par des ornithologues amateurs et d'autres observateurs à travers toute l'Afrique. Cette banque de données a été créée pour gérer une vaste gamme d'informations sur les rapaces, tels que l'enregistrement des nids, des relevés des parcours, des observations imprévues et des données sur la mortalité. Les données sont collectées moyennant des applications informatiques en ligne et dans un format tableur. Les données sur les rapaces migrateurs recueillies par le biais de l'ARDB sont particulièrement importantes pour les États Signataires du MdE Rapaces car elles les aident à élaborer des stratégies de conservation des rapaces nationales ou régionales. Cela devrait les aider à mieux comprendre l'importance au niveau mondial des populations de rapaces et les place-fortes de leurs habitats à l'intérieur de leurs frontières géopolitiques.

53. En outre, l'ARDB s'emploie activement à faire connaître les rapaces et les menaces croissantes auxquelles ils sont confrontés. Une éducation s'impose pour réussir à promouvoir leur conservation, en particulier au sein des communautés locales. Convaincre les scientifiques amateurs à s'engager avec l'ARDB où qu'ils se trouvent en Afrique représente une occasion unique de développer l'intérêt, la compréhension et l'appui pour des actions de conservation. La possibilité de procéder à de nouvelles analyses détaillées pour mieux identifier les habitats d'importance critique, particulièrement le long des voies de migration des rapaces migrateurs, devrait permettre aux Signataires et aux autres États de l'aire de répartition de concentrer leurs activités de conservation et de gestion de façon optimale. Pour la gestion de l'environnement humain et la réduction des risques de catastrophe, il est impératif d'évaluer la santé des écosystèmes. Les rapaces sont des indicateurs idéaux et faciles à observer de la santé des écosystèmes et l'ARDB avec le MdE Rapaces souhaite se cimenter dans ce rôle crucial.

54. En juillet 2014, comme résultat direct d'un accord de petit financement avec l'Unité de coordination, une application pour smartphone gratuite et facile à utiliser a été lancée par Habitat INFO, pour enregistrer les observations de rapaces hors ligne sur des téléphones ou des tablettes en tout lieu. Lorsqu'une connexion est établie, les observations sont téléchargées auprès d'un serveur dépositaire de données basé au Pays de Galles (Royaume-Uni). À partir de là, les données sont analysées pour établir l'abondance de chaque espèce et aider à déterminer et à suivre l'état de conservation de leurs habitats dans l'un des continents les plus riches de la planète sur le plan biologique mais vulnérables. La collaboration en cours entre Habitat INFO, le Peregrine Fund et l'Unité de coordination devrait aboutir au lancement fin 2015 d'une application hors ligne à haute spécification similaire pour les appareils iOS.

55. L'Unité de coordination invite les Signataires et les autres États de l'aire de répartition à promouvoir le projet ARDB dans leur pays, y compris par l'intermédiaire d'ONG. Les biologistes,

²⁰ <http://www.habitatinfo.com/>

naturalistes, ornithologues amateurs et toute personne s'intéressant aux rapaces, y compris les visiteurs venus d'outre-mer, sont encouragés à contribuer au développement de la base de données la plus complète sur les rapaces en Afrique en partageant leurs observations des oiseaux de proie au moyen de la plateforme ARDB. Veuillez visiter le site web de l'ARDB pour découvrir comment vous enregistrer, soumettre des données et accéder à la base de données: www.habitatinfo.com/ardb.

BirdLife Data Zone – fonctionnalité en ligne pour le MdE Rapaces

56. La BirdLife Data Zone (www.birdlife.org/datazone) est le site web à travers lequel BirdLife International présente ses informations sur l'état de conservation de toutes les espèces d'oiseaux au niveau mondial avec les sites considérés importants pour leur conservation – Important Bird Areas (IBA) (Zones importantes pour la conservation des oiseaux - ZICO). Le site web contient des fiches sur chaque espèce (y compris des cartes des aires de répartition des espèces, la liste rouge de l'UICN, les habitats et les menaces) et chaque IBA confirmée (notamment l'emplacement, les espèces « déclencheuses » IBA, l'état de protection, les menaces et les habitats). Elle est considérée par les ornithologues et les chercheurs comme l'une des sources de données en ligne les plus importantes concernant les oiseaux.

57. En septembre 2015, l'Unité de coordination a chargé BirdLife International par le biais d'un accord de petit financement de développer la fonctionnalité en ligne en y incorporant de nouveaux domaines en rapport avec le MdE Rapaces. Outre qu'elle fera connaître le MdE à un plus vaste public, l'accès à cette fonctionnalité fournira des outils scientifiques et techniques utiles aux Signataires et aux États de l'aire de répartition.

58. Cette fonctionnalité en ligne permettra à tout usager de la Data Zone d'utiliser la fonctionnalité recherche d'espèces (www.birdlife.org/datazone/species/search) pour chercher des espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Rapaces, soit séparément soit en combinaison avec l'un quelconque des autres critères de recherche disponibles (taxonomie, état de conservation selon la Liste rouge de l'UICN, présence dans le pays, habitats, et/ou menaces). De même, elle permettra aussi aux usagers d'accéder à la fonctionnalité de recherche d'IBA (www.birdlife.org/datazone/site/search) pour identifier les IBA qui ont été recensées au tableau 3 du Plan d'action du MdE Rapaces. Outre les espèces et la fonctionnalité de recherche d'IBA, la Data Zone de BirdLife International contient également des profils de pays (<http://www.birdlife.org/datazone/country>) qui ont été élaborés pour résumer les informations actualisées au niveau national/territorial afin d'aider les décideurs, notamment les gouvernements, les ONG et les sociétés travaillant à ce niveau.

59. Les usagers pourront aussi accéder facilement à l'information disponible sur les menaces ayant un impact sur ces espèces et les habitats qui sont importants pour elles. Cela devrait aider les Signataires qui préparent des stratégies nationales ou régionales de conservation des rapaces et ceux qui s'efforcent d'améliorer les mesures de conservation des espèces d'oiseaux de proie migrateurs figurant à l'Annexe 1 et les sites importants du Tableau 3 dans leur pays. Du point de vue de BirdLife, ce projet est un bon moyen de renforcer et de relever leur Data Zone existante, d'augmenter son utilisation et de se faire mieux connaître.

60. À ce jour (fin septembre 2015), le développement de la fonctionnalité de recherche d'espèces pour les 76 espèces actuellement sur la liste du MdE Rapaces a été entrepris. La nouvelle phase du projet sera achevée à la fin de mars 2016 et comprendra: élaboration de fiches d'information sur les espèces; intégration de la liste des espèces visées par le MdE Rapaces dans le Service d'information sur les espèces (SIS) – le système de gestion utilisé par BirdLife pour tenir à jour sa liste taxonomique et conserver son rôle en tant qu'autorité pour la liste rouge de l'UICN concernant les oiseaux pour évaluer régulièrement l'état de conservation de tous les oiseaux de la Liste rouge de l'UICN ; la fonctionnalité de recherche d'IBA et enfin la mise au point d'un dispositif

pour établir les profils de pays. Si les Signataires acceptent d'apporter les modifications proposées par le GCT à la liste des espèces inscrites à l'Annexe 1 et à la liste des sites du Tableau 3 dans le Plan d'action du MdE Rapaces, le contrat comprendra une clause pour garantir que la Data Zone sera mise à jour en conséquence à la fin du contrat (c'est-à-dire en mars 2016).

Action requise

La Réunion est invitée à:

- (a) Noter le contenu du présent rapport, y compris les diverses activités liées aux espèces menacées et la large palette d'initiatives dirigées ou appuyées par l'Unité de coordination.
- (a) Approuver la Résolution 11.15 e la CMS sur la prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs et prier instamment tous les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre les « *Lignes directrices pour prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs* ».
- (b) Approuver la Résolution 11.16 de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs et prier instamment les Signataires et les États de l'aire de répartition à appuyer le Groupe de travail sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée et d'autres groupes de travail régionaux similaires, si et une fois établis.
- (c) Endorse Resolution 11.18 and the associated Saker Falcon Global Action Plan (SakerGAP), including by inviting Signatories and Range States to integrate implementation of the SakerGAP into their national biodiversity strategies and action plans (NBSAPs), and/or National or Regional Species Action Plans developed under the Convention on Biological Diversity (CBD).
- (d) Approuver la Résolution 11.18 et le Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP), y compris en invitant les Signataires et les États de l'aire de répartition à intégrer la mise en œuvre du SakerGAP dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et/ou les Plans d'action nationaux ou régionaux par espèce élaborés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
- (e) Approuver la Résolution 11.27 de la COP de la CMS sur les énergies renouvelables et les espèces migratrices et « *Technologies d'énergie renouvelable et espèces migratrices: lignes directrices pour un déploiement durable* » et prier instamment les Signataires et les États de l'aire de répartition à appuyer le Groupe de travail sur l'énergie.
- (f) Identifier les sources d'appui financier et en nature pour assurer la mise en œuvre de ces Résolutions de la CMS, en particulier le SakerGAP, et aussi permettre la finalisation du Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore, y compris un atelier sur la planification des actions à mener.